

*Prêts aux petites entreprises—Loi*

En général les remarques des honorables députés ont été très constructives et favorables au bill relatif au financement de la petite entreprise lequel, en somme, est une mesure efficace, peu coûteuse, comme l'a signalé dans ses remarques l'honorable député de Capilano (M. Huntington). L'an dernier les pertes ne se sont élevées qu'à 0.42 p. 100. C'est une loi qui aide les institutions financières et qui offre un encouragement à la petite entreprise.

Il reste quand même que le ministre a voulu enregistrer et recevoir favorablement les suggestions qui ont été faites par les honorables députés. Elles devront évidemment, comme elles ne touchent pas directement cette mesure dont il est pressant d'adopter les changements actuels rapidement, être étudiées à une autre occasion. La plupart des suggestions touchent pas directement à cette mesure, mais plutôt la loi elle-même et, encore, d'autres lois touchant la petite entreprise. Ces suggestions des honorables députés devront être examinées dans la perspective de la révision des problèmes de financement de la petite entreprise qui doit être complétée d'ici deux ans et qui se poursuit en collaboration avec le Conseil économique du Canada et l'Association des banquiers.

Monsieur le président, ce sont deux études globales sur les programmes de financement relatif à la petite entreprise et aux difficultés auxquelles se heurtent les entreprises actuellement.

*[Traduction]*

L'ex-ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie, le député de Capilano (M. Huntington), a fait une excellente suggestion pour faire en sorte que nous entendions les opinions les plus diverses lors de l'étude de tout ce problème de la petite entreprise. Le ministre et moi-même nous sommes engagés à tenir compte de cette suggestion. J'espère que les petites entreprises, le ministère et tous ceux qui participent à cette révision ne se contenteront pas d'entendre les recommandations ou les suggestions des conseillers habituels, à savoir, les fonctionnaires du ministère, les représentants des banques et de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes et tous les groupes qui ont participé dans le passé aux révisions de cette loi ou des politiques formulées pour aider les petites entreprises. Je suis certain que la proposition du député de Capilano englobe les députés, dont la participation serait inestimable.

● (1230)

De même, de nombreux députés qui ont participé au débat ont parlé de la possibilité que la loi vise aussi le capital d'exploitation des petites entreprises. C'est là une initiative complexe mais quand même valable, et qui pourrait rendre de grands services aux petites entreprises. Certains ont aussi proposé que les prêts soient augmentés, mais j'aimerais leur rappeler qu'en 1977, la limite de ces prêts a été portée à \$75,000, ce qui a permis d'accroître sensiblement le nombre de prêts consentis en vertu de cette loi.

Le député de Halton (M. Jelinek) a aussi évoqué la possibilité d'établir un lien entre les prêts et l'acquisition de brevets. A notre époque de haute technologie, c'est une idée à retenir. Il a aussi parlé de la possibilité de relever le maximum des revenus bruts permis pour être admissible en vertu de la loi. Il est actuellement fixé à 1 million et demi de dollars. Il a

proposé qu'on le porte à deux millions ou à 2 millions et demi de dollars et ainsi, bien sûr, plus de petites entreprises seraient admissibles. Les députés voudront peut-être dire ce qu'ils en pensent au cours du débat.

De nombreuses autres suggestions ont été faites et j'espère qu'on les étudiera toutes très sérieusement lors de la révision complète du financement des petites entreprises. Il faut absolument que ce projet de loi soit adopté en troisième lecture le plus tôt possible, car la loi actuelle expire au 30 juin. La limite de 600 millions de dollars établie par la loi a probablement été atteinte à l'heure qu'il est, mais je dois reconnaître que je n'ai pas vérifié ce matin. J'espère que ce bill sera adopté en troisième lecture aujourd'hui si possible.

*[Français]*

Monsieur le président, la plupart des honorables députés connaissent, j'imagine, le projet de loi qui est à l'étude, lequel vient d'être retourné par le comité permanent sans amendement. En somme le projet de loi augmente la capacité maximum de la loi de 600 millions de dollars à 675 millions de dollars, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1977 au 30 juin 1980, ce qui va permettre d'ajouter des prêts additionnels et de rendre de l'argent disponible pour d'autres prêts d'ici le 30 juin.

En même temps ce projet de loi permet, pour l'avenir, l'augmentation du maximum de prêts individuels de \$75,000 à \$100,000, tandis que le maximum de prêts jusqu'à 1982 est porté à 850 millions de dollars. En plus, évidemment, la loi est prolongée pour deux ans. On sait qu'ordinairement ce genre de loi est révisé tous les trois ans. Dans le cas actuel le ministre a voulu que la prolongation ne soit que pour deux ans, afin qu'elle coïncide le plus près possible à la révision entreprise au sein du ministère en collaboration avec le Conseil économique du Canada et l'Association des banques en vue d'étudier toute cette question et ses problèmes relatifs au financement des petites entreprises. Cette révision doit être complétée en dedans de deux ans.

Il existe deux autres points que je considère assez importants. D'abord la loi est remise là où elle doit être. Elle donne la responsabilité au ministre de l'Industrie et du Commerce de répondre de cette loi, et en même temps elle réaffirme le fait que le ministre de l'Industrie et du Commerce conjointement avec le ministre des Finances (M. MacEachen) aura à partager la responsabilité pour l'établissement du taux d'intérêt. A mon avis, la présence du ministre de l'Industrie et du Commerce, dans l'application de cette loi, est très importante, parce que c'est lui qui, actuellement, est en train de faire une étude complète et de préparer une politique globale de développement économique pour le pays.

Monsieur le président, voilà donc un projet de loi que je recommande à tous les députés, un projet de loi non équivoque, un projet de loi clair qui obtient l'appui de tous les députés et celui de la petite entreprise, un projet de loi qui a un caractère d'urgence, et j'espère que nos délibérations seront suffisamment brèves pour que nous puissions l'adopter aujourd'hui.

*[Traduction]*

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur l'Orateur, mes observations seront brèves, car j'espère que nous adopterons ce projet de loi aujourd'hui. Il y a cependant une ou deux questions que j'aimerais soulever et que j'estime importantes.